UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.176.2022.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

GUATEMALA : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 24 juin 2022.

(Traduction) (Original : espagnol)

DIRDEHU-1048-2022

Guatemala, le 23 juin 2022

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, j'ai l'honneur de vous informer que, le 21 juin 2022, en Conseil des ministres, M. Alejandro Giammatei Falla, Président de la République du Guatemala, a déclaré l'état de calamité publique dans les départements de Guatemala, Jutiapa, Jalapa, Santa Rosa, Chiquimula, El Progreso, Sacatepéquez et Zacapa, en raison des pluies abondantes et constantes qui s'abattaient sur le territoire national, causant de graves dégâts dans plusieurs régions du pays. L'état de calamité publique, déclaré pour une durée de trente jours, a été annoncé le 22 juin 2022 dans le Journal officiel d'Amérique centrale (*Diario de Centro América*).

L'État a décidé de faire le nécessaire pour atténuer les effets préjudiciables — pertes et dommages matériels — de ces intempéries, jugeant primordial d'activer les mécanismes qui permettent de garantir la vie, la sécurité, l'intégrité et la dignité de la population.

À cet égard, des mesures ont été adoptées qui restreignent les droits visés aux articles 9, 12 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à savoir le droit à la liberté, la liberté de circulation et la liberté de réunion.

[1] Le texte du décret gouvernemental n° 3-2022, joint à la notification, a été soumis auprès du Secrétaire général et est disponible pour consultation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce qui précède à la connaissance des autres États parties au Pacte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération et de mon estime.

(*Signé*) Mario Adolfo Búcaro Flores
Minisre des affaires étrangères du Guatemala

***

Le 12 juillet 2022